

Infographie sur les chiffres clés des activités de contrôle de l'AFA publiés dans son rapport annuel d'activité 2020

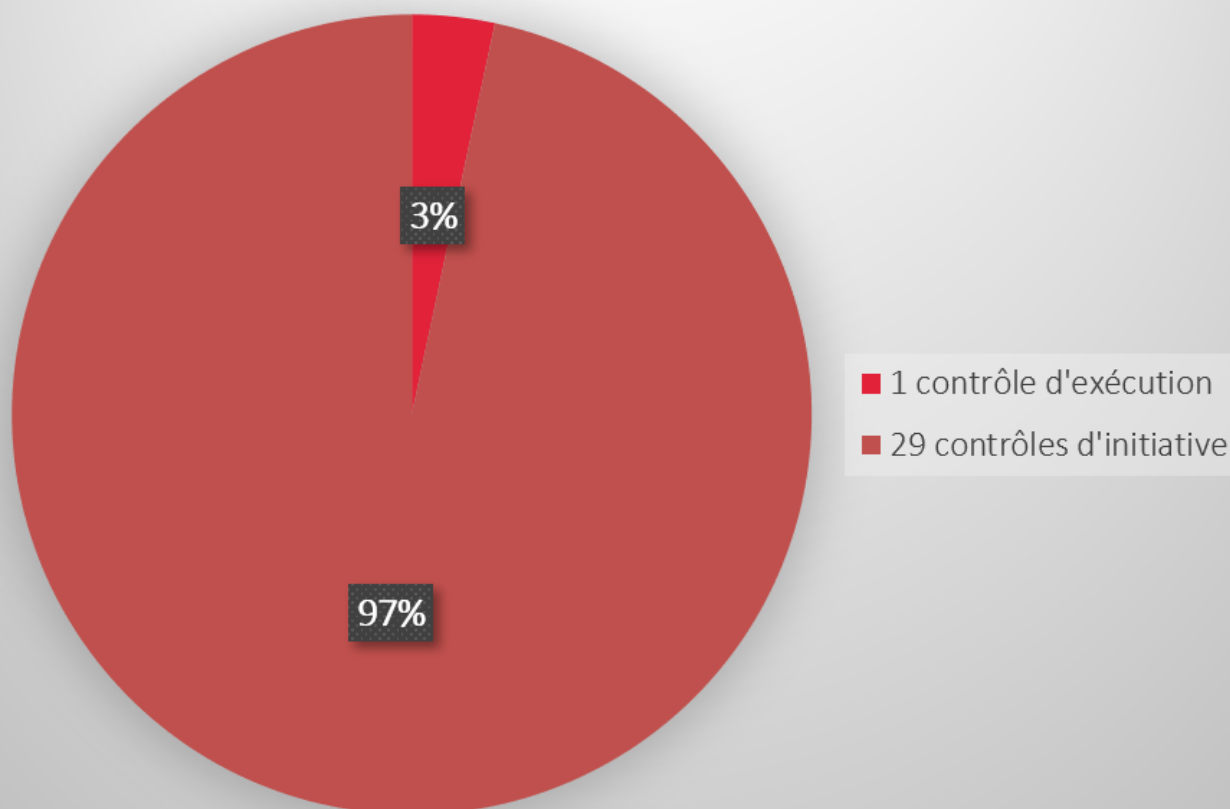
L'Agence Française Anticorruption (« AFA ») a publié en mars dernier son rapport annuel d'activité 2020^[1].

L'occasion de revenir sur les chiffres clés de ses activités de contrôle en infographie, quatre années après sa création par la loi du 9 décembre 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite Sapin 2.

Si ces chiffres permettent d'établir une tendance concernant les types de contrôles réalisés et les entités concernées, à l'avenir l'AFA pourrait étendre ces contrôles, en décidant d'assujettir davantage d'entreprises au dispositif de conformité comme elle semble l'envisager dans ses dernières recommandations^[2].

Les chiffres clés des activités de contrôle de l'AFA en 2020

La répartition des activités de contrôle de l'AFA en 2020



Les « contrôles d'initiative »

- Décidés par le directeur de l'AFA ;
- Sont concernés les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, les associations et fondations reconnues d'utilités publique, ainsi que certaines sociétés et EPIC.

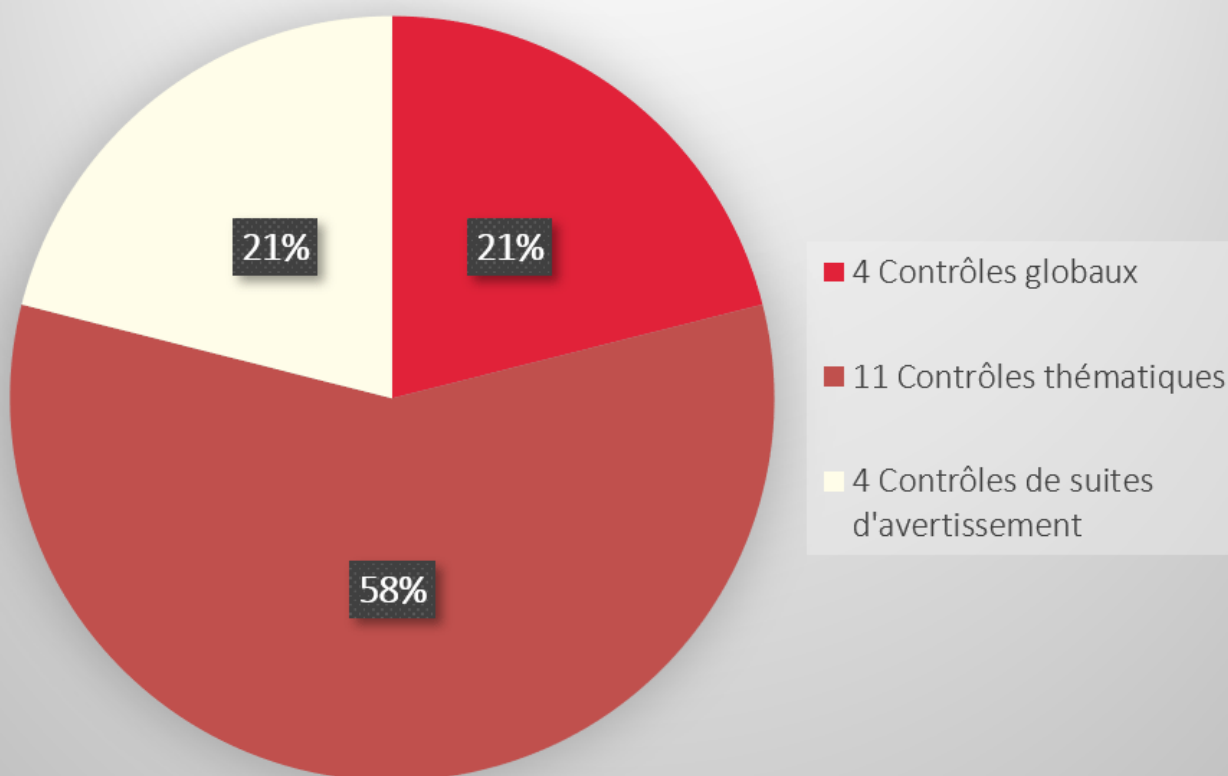
Les « contrôles d'exécution »

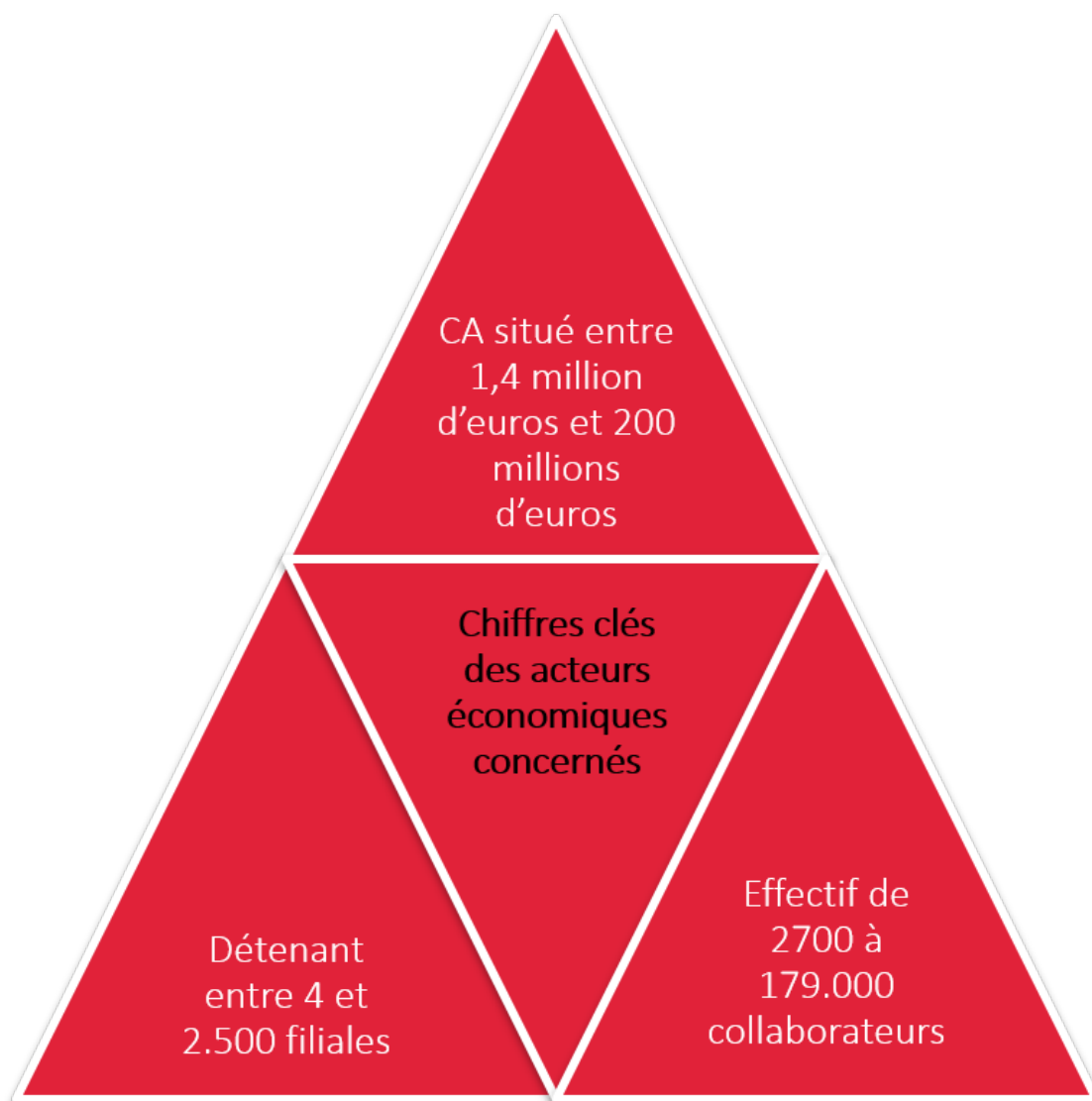
- Visent à vérifier l'exécution des sanctions administratives ou des mesures judiciaires imposant la mise en œuvre d'un programme de mise en conformité ;
- Ordonné à titre de peine complémentaire ou convenu dans le cadre d'une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP).

•

Les chiffres clés des activités de contrôle de l'AFA en 2020

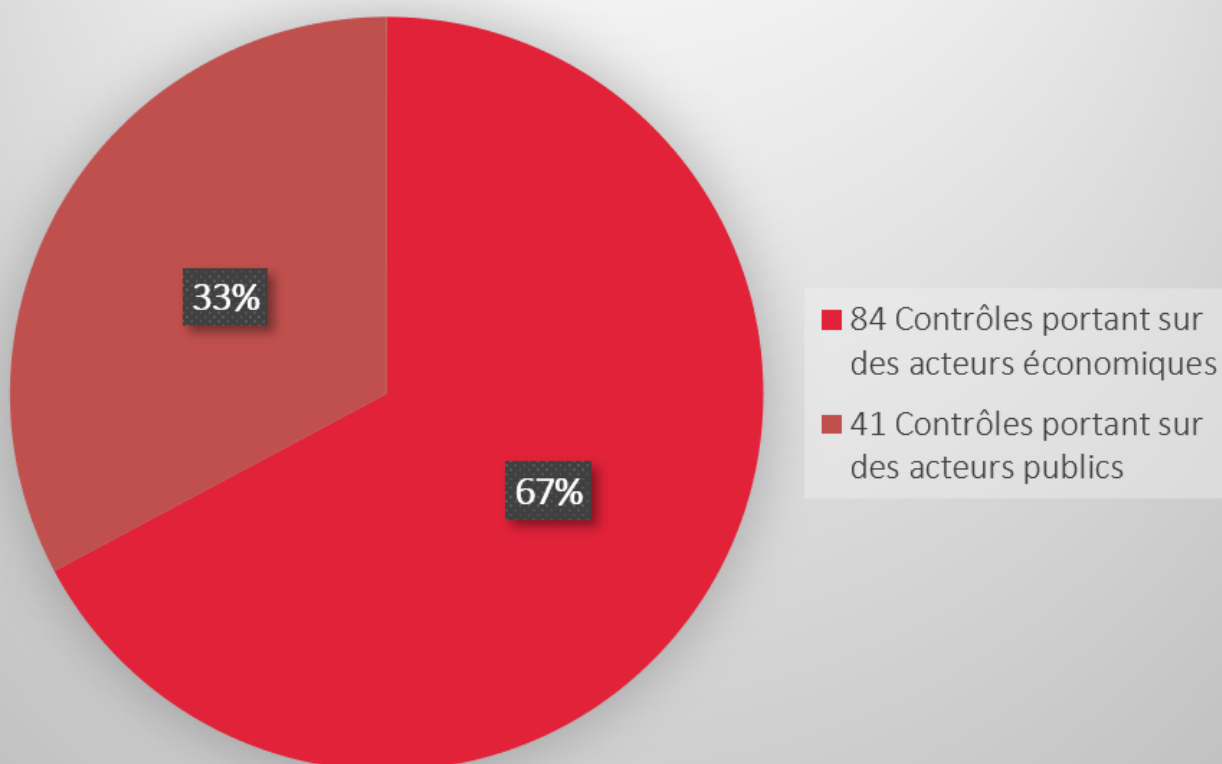
Les contrôles de 2020 portant sur des acteurs économiques





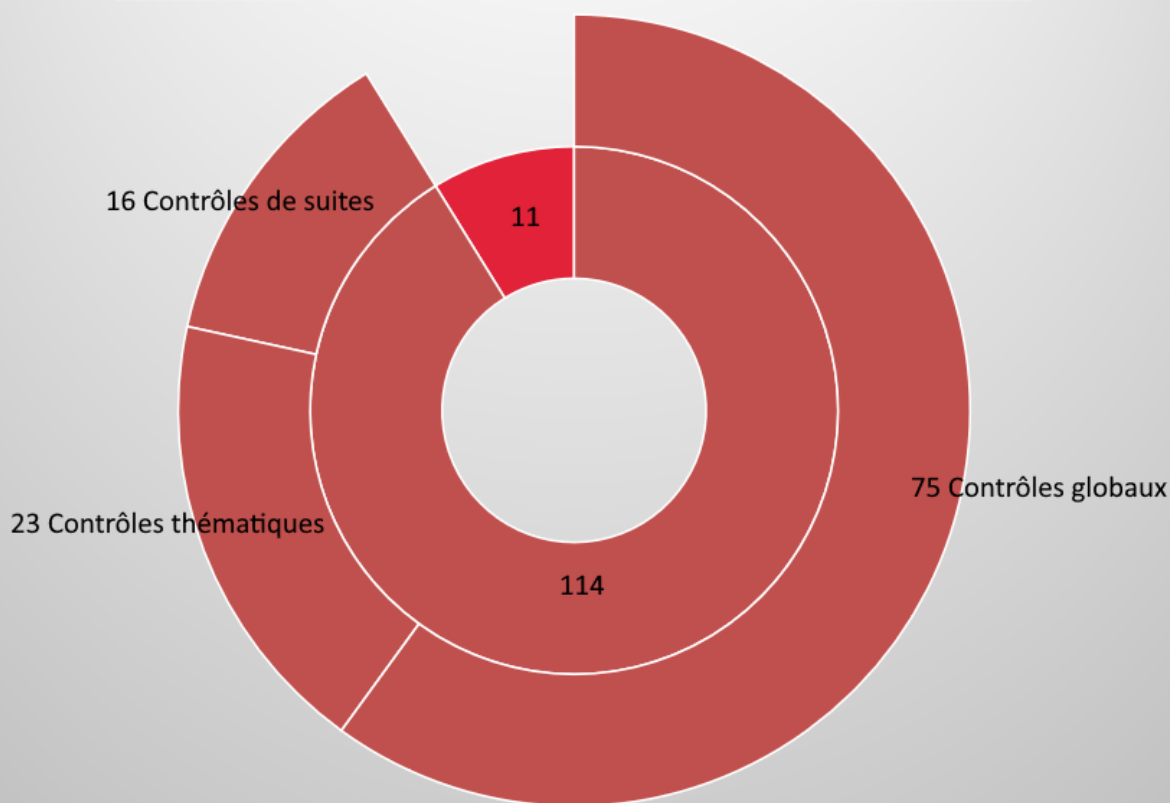
•
Les chiffres clés des activités de contrôle de l'AFA depuis sa création en 2017

La répartition des contrôles entre acteurs économiques et publics depuis 2017



La répartition des activités de contrôle de l'AFA depuis 2017

■ 11 Contrôles d'exécution ■ 114 contrôles d'initiative



[Téléchargez cette infographie en format PDF](#)

[1] https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/files/RA_AFA_2020_V2_WEB.pdf

[2] Cf. notre article intitulé [Anticorruption : L'AFA publie ses nouvelles recommandations](#) publié sur notre Blog en février 2021

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique



et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.